

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL DE GRIGNOLS**

N : 40/2014

**Objet : Remboursement des frais d'installation de radiateurs électriques
– logement communal - 7 place de l'Eglise – Madame LATASTE –**

L'an deux mille quatorze le vingt-neuf septembre, le Conseil Municipal de la commune de Grignols, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean Pierre BAILLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 14 - Votants : 14 - Pour : 14 - Abstention : 0 - Contre : 0

PRESENTS : Jean Pierre BAILLÉ, Patrick BAYLET, Christian BEZOS, Lucienne BIES, Michel CARRETEY, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL TACH, Marylène GACHET, Bernard JAYLES, Marianne LAGÜE, Claudine MAILLOU, Dominique MARROT, Christian MAUBARET, Roseline PIGANIOL.

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Christine ESPAGNET.

Secrétaire de Séance : Christian BEZOS

Date de convocation : 19 septembre 2014

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la collectivité a engagé des frais pour remplacement des radiateurs électriques du logement communal situé 6, place de l'Eglise occupé par Madame CODMARD Marylise. Le montant pris en charge intégralement par la commune s'est élevé à 2 287,20 €.

En février 2014, nous avons également remplacé l'installation de chauffage sur le logement communal voisin situé 7, place de l'Eglise occupé par Madame LATASTE pour un montant de 1 757,80 €. La locataire avait proposé de prendre en charge 50 % des travaux, ce que nous avons accepté.

Afin de ne pas créer de précédent, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rembourser à la locataire, Madame LATASTE Annie, la somme de 878,90 €.

Le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu,

- Accepte à l'unanimité de rembourser à Madame LATASTE Annie, la somme de 878,90 € relative à la prise en charge de 50 % des travaux de remplacement des radiateurs électriques.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

A Grignols, le 01 octobre 2014.

Le Maire,
Jean Pierre BAILLÉ.